

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Nos réf. : JL/GDP/CA N°25-2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
MAIRIE DE GRAND-COURONNE

ARRETE

**Portant Interdiction d'utilisation de l'anneau cycliste Antonin MAGNE
à l'exception de la partie centrale**

Le Maire de la commune de Grand Couronne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2212-2 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code pénal notamment ses articles R.610-5 et R.623-2,

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans la commune pour l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du public et des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1

L'accès et l'utilisation de l'anneau cycliste Antonin MAGNE situé près du collège Jean Renoir à Grand-Couronne est interdit à compter de la publication de cet acte, à l'exception de la partie centrale de cet anneau dont l'accès reste autorisé notamment pour l'initiation et la pratique du basket-ball et du hand-ball.

ARTICLE 2

La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les agents des Services des Sports de la commune.

ARTICLE 3

Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services des Sports, Monsieur le Commissaire de Police et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231020-ARRETE-2023-25-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Affichage : 24/10/2023

Fait à Grand-Couronne, le 13/10/2023

Le Maire,

Julie LESAGE.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le ...24/10/2023